Liste des conseillers de salariés en Ariège (2)

Publié le : Dimanche 20 Septembre 2026 14:33
Clics : 232



Le **conseiller du salarié** est une personne bénévole désignée par le préfet pour assister un employé lors d'un entretien préalable au licenciement ou d'une rupture conventionnelle.

Rôle et Missions

- **Assistance :** Il aide le salarié lors de l'entretien avec l'employeur.
- **Conseil :** Il peut poser des questions, faire des observations ou compléter les propos du salarié.
- **Gratuité :** Son intervention est entièrement gratuite.
- **Discrétion :** Il est tenu au secret professionnel.

Conditions d'intervention

- **Absence de représentation :** L'entreprise ne doit pas disposer de représentants du personnel (comme le CSE).

Phoca PDF

- **Compétence géographique :** Le conseiller doit être inscrit sur la liste officielle du département où se déroule l'entretien.

- **Choix libre :** Le salarié choisit lui-même son conseiller sur cette liste départementale, que vous pouvez consulter sur le site de la

Phoca PDF